MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 947 31 décembre 1998

SOMMAIRE

Activ'Invest S.A., Luxembourg page	45438	Pargesa Luxembourg S.A., Luxembourg	45423
AD, Sicav, Luxembourg	45456	Philadelphia S.A., Luxembourg	45455
Alkar Holding S.A., Luxembourg	45449	PI-VI International Holding S.A., Luxbg 45424,	45425
Artemis S.A., Luxembourg		Prétexte, S.à r.l., Luxembourg	
Association J. Lequime - A. Jaumotte Internatio-		Pricoa Worldwide Investors Portfolio, Luxembg	45422
nale pour la Promotion de la Recherche Interdis-		Promotel International S.A., Luxemburg	45451
ciplinaire Médicale, A.s.b.l., Luxembourg	45441	Rabobank Holland Fund, Senningerberg	45427
Avaco Holding S.A., Luxembourg 45448,	45449	Rabobank Select Fund, Senningerberg	45427
Colonna S.A., Luxemburg	45435	Ratti Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	45434
Confy Investments S.A.H., Luxembourg	45429	Red S.A., Luxembourg	
Drake Finance S.A., Luxembourg	45450	Reimerwé, S.à r.l., Strassen	45437
Escar, S.à r.l., Luxembourg	45433	Renaco, S.à r.l., Bertrange	45438
Europressing S.A., Luxembourg	45456	Restaurant Goedert, S.à r.l., Mertert	45442
Fidelity Orient Fund, Sicav, Luxembourg	45453	Reval Investissement S.A., Luxembourg 45427,	45429
Hovra S.A., Luxembourg	45450	RITA, Réalisations et Investissements en Techno-	
ING International Currency Management Fund,		logies Avancées S.A., Luxembourg	45451
Sicav, Strassen		Sanichaufer Toitures, S.à r.l., Dudelange	45444
Inter Multi Investment, Sicav, Luxembourg	45452	Sax, S.à r.l., Remich	45444
Inter Stratégie, Sicav, Luxembourg	45452	SBM, S.à r.l., Koerich	45444
Inter Thema, Sicav, Luxembourg		Schwesspunkt, S., à r.l., Belvaux	45444
Intifideco S.A., Luxembourg	45451	SIRTEC, Société Internationale de Recherches	
Latina S.A., Luxembourg		Techniques S.A., Luxembourg	45450
Laura Shipping S.A., Luxembourg	45450	Skyscrape S.A., Grevenmacher	45445
Lortep Lux S.A., Luxembourg	45413	Société de Contacts Industriels S.A., Luxbg 45423,	45424
Lume S.A., Wasserbillig	45413	Société de Développement et de Financement,	
Luxdesosse, S.à r.l., Hobscheid	45412	S.à r.l., Luxembourg 45425,	45426
Lux-Fleesch S.A., Luxembourg	45412	Société Européenne Hôtelière S.A., Luxembourg	
Lux-Wal S.A., Luxembourg	45414	Softcare, S.à r.l., Koerich	45444
Lynes Holding S.A., Luxembourg	45456	Sogecore S.A., Senningerberg	
Marial Immobilière, S.à r.l., Strassen		Soludec Development, S.à r.l., Strassen	
Mark Consult Luxembourg S.A., Luxbg 45416,	45417	Soludec S.A., Strassen	
Matisse International S.A., Luxembourg	45414	Stanley Ross International S.A., Luxbg 45410,	45412
Medanco S.A., Luxembourg 45414,	45415	S.TEC.SS, S.à r.l., Moutfort	
Menuiserie Chimello Succ. Jelsma & Leyder, S.à r.l.,		St. Quadrat S.A., Grevenmacher	
Schifflange		Sulfone Investissements S.A., Luxembourg	
Montrade S.A., Luxembourg	45415	Synthèses Financières S.A., Soparfi, Luxembourg	45426
Montrans S.A., Luxembourg	45415	Technical Inovation Company Holding S.A., Lu-	
Montroc S.A., Luxembourg		xembourg	
Move, S.C., Stadtbredimus		Telecontact Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	45445
Muselheem, A.s.b.l., Wasserbillig	45441	Tennis Sport Int. Luxembourg, G.m.b.H., Luxbg	
Nabis S.A., Luxembourg 45421,		Terimo S.A., Foetz	
Nabruma S.A.H., Luxembourg		Terrest S.A., Remich	
Nea S.A., Howald 45418,	45419	Tewes-Ceccarelli Clara, S.à r.l., Luxembourg	
Nigro Confort & Décor, S.à r.l., Luxembourg	45415	Thul Transport, G.m.b.H., Wasserbillig	
Nikos International S.A., Luxembourg		Tiberius, S.à r.l., Luxembourg	
Nilaco, S.à r.l., Luxembourg	45417	Tool Service S.A., Luxemburg	
Novalis Holding S.A., Luxembourg		Topo International S.A., Luxembourg	
Nouvelle Gazeautherme, S.à r.l., Luxembourg		Transworld Holdings S.A., Luxembourg	
Nouvelle Terrest S.A., Remich		United Industries Holding S.A., Luxembourg	
Octir International S.A., Luxembourg		Van Dijck S.A., Luxembourg	
Office Foncier S.A., Mondorf	45420	VG Transport, S.à r.l., Luxembourg	
Omnium for Industrial Equipment S.A., Luxem-		Viande Luxembourg S.A., Luxembourg	
bourg 45419,		Walmark S.A., Luxembourg	
Orchis Trust International S.A., Luxembourg		Weekend Shop & Arts Design, S.à r.l., Luxembg	
Palerider Holding S.A., Grevenmacher		Weltweite Technologie Verteiler S.A., Luxembg	
Papala-Pub, S.à r.l., Differdange	45424	Western Technology S.A., Luxembourg	45442

LATINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 47.939.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour LATINA S.A. CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(45982/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

LATINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 47.939.

Le Conseil d'Administration se compose actuellement comme suit:

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm,

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn,

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, Mondercange,

Monsieur Charles Muller, maître en droit, Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour LATINA S.A. CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A. Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45983/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

STANLEY ROSS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. LUXROYLE S.A., Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 25.484.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXROYLE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.484, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 janvier 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 119 du 4 mai 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 140 du 29 mars 1995.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Marius Kaskas, réviseur d'entreprises, demeurant à Bridel,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Modification Art. 1er: Changement de la dénomination de la Société. Le nouveau nom sera: STANLEY ROSS INTERNATIONAL S.A.
 - 2. Remplacement de l'Art. 2 relatif à l'objet social par le texte suivant:

«La société a pour objet d'effectuer, pour son compte ou pour le compte de tiers ou en participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toute assistance et conseil aux entreprises, associations, groupements, collectivités ou particuliers poursuivant ou non un but lucratif, de caractère public et/ou privé, notamment dans les domaines relatifs à leur gestion, organisation, représentation, restructuration (en ce compris de manière non limitative leurs opérations d'acquisition, de fusion et de scission), financement, privatisation, expansion internationale, relations avec des organismes publics étatiques, communautaires ou supranationaux. Elle peut effectuer pour leur compte des études de marchés dans différents secteurs économiques et les assister de ses avis dans leurs projets de développement économique et financier.

Elle peut conclure toute convention de gestion, de contrôle et de conseil avec des sociétés associées ou filiales.

Elle peut s'intéresser, par toutes voies (que ce soit par voie d'apport, de fusion, de prise de participations, d'absorption, d'intervention financière ou de toute autre manière) dans toute affaire, entreprise ou société ayant un objet similaire, connexe ou susceptible de faciliter, ne fût-ce qu'indirectement, la réalisation de son objet.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine ou les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut exercer les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur au sein de toute société ou entreprise. La société pourra faire en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en STANLEY ROSS INTERNATIONAL S.A. et par conséquent le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Premier alinéa. Il existe une société anonyme sous la dénomination de STANLEY ROSS INTERNATIONAL S.A.»

Traduction anglaise du premier alinéa de l'article 1er des statuts:

«Art. 1. First paragraph. There exists a corporation (société anonyme) under the name of STANLEY ROSS INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société et par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. La société a pour objet d'effectuer, pour son compte ou pour le compte de tiers ou en participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toute assistance et conseil aux entreprises, associations, groupements, collectivités ou particuliers poursuivant ou non un but lucratif, de caractère public et/ou privé, notamment dans les domaines relatifs à leur gestion, organisation, représentation, restructuration (en ce compris de manière non limitative leurs opérations d'acquisition, de fusion et de scission), financement, privatisation, expansion internationale, relations avec des organismes publics étatiques, communautaires ou supranationaux. Elle peut effectuer pour leur compte des études de marchés dans différents secteurs économiques et les assister de ses avis dans leurs projets de développement économique et financier.

Elle peut conclure toute convention de gestion, de contrôle et de conseil avec des sociétés associées ou filiales.

Elle peut s'intéresser, par toutes voies (que ce soit par voie d'apport, de fusion, de prise de participations, d'absorption, d'intervention financière ou de toute autre manière) dans toute affaire, entreprise ou société ayant un objet similaire, connexe ou susceptible de faciliter, ne fût-ce qu'indirectement, la réalisation de son objet.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et brevets de toute origine ou les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut exercer les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur au sein de toute société ou entreprise.

La société pourra faire en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Traduction anglaise de l'article 2 des statuts:

«**Art. 2.** The object of the company is to procure and manage for its own account or for the account of third parties, or its participations in Luxembourg or abroad, assistance and counseling to companies, associations, partnerships, public enterprises or individuals of profit or non-profit character, of public and/or private character and especially in the sectors related to their management, organization, representation and restructuring (including and without limiting their operations in acquisitions, mergers and splits), financing, privatization, international development, relations with state public enterprises, communitarian or supranational institutions. The company may, for their account, conduct market studies in various economic sectors and assist them by providing counseling for their economic and financial development projects.

The company can conclude any contract relating to management, control and counseling with associated or affiliated companies.

The company may express interest, by all means (in any way like in cash, merger, taking of participations, absorption, financial intervention or in any other way) for any business, institution or company having a similar or identical object or considered to facilitate, even indirectly, the achievement of its object.

It can certainly use its funds for the creation, management, development and the liquidation of a portfolio comprising securities and patents of any origin or for realising them through sale, transfer, exchange or otherwise, and still develop these securities and patents, and grant to the companies in which it is interested assistance, loans, advances or guarantees.

The company may act as an administrator, manager or liquidator for any company or institution.

The company may, among other things, carry out any commercial, industrial and financial operations, as well as any transactions on movable property or real estate which it may deem necessary to the accomplishment of its purposes.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: M. Kaskas, T. Dahm, M. Strauss, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1998, vol. 111S, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

F. Baden.

(45998/200/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

STANLEY ROSS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. LUXROYLE S.A., Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 25.484.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

F. Baden.

(45999/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

LUXDESOSSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hobscheid.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 5 octobre 1998, enregistré à Capellen en date du 6 octobre 1998, volume 413, folio 85, case 8,

- que suite à la cession de parts intervenue, le capital de la société est à modifier comme suit:

- MEAT SERVICES, S.à r.l., avec siège à Bettembourg

500 parts sociales Pour extrait conforme

500 parts sociales

(45993/203/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

LUXDESOSSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hobscheid.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

(45994/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

LUX-FLEESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 47.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1998, vol. 513, fol. 51, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour LUX-FLEESCH S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(45997/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

LORTEP LUX S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 9 octobre 1998, enregistré à Capellen en date du 15 octobre 1998, volume 413, folio 92, case 4,

- que l'assemblée a décidé de transférer le siège social d'Esch-sur-Alzette à Luxembourg. L'alinéa 1 de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

- que l'assemblée a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
- que l'assemblée a accepté la démission de Madame Françoise Thill, employée privée, demeurant à Pontpierre en tant qu'administrateur et lui a accordé décharge pour l'exercice de ses fonctions.
- que l'assemblée a nommé nouvel administrateur de la société pour une durée de six ans: Monsieur Jacques Masset, administrateur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Capellen, le 3 novembre 1998.

Pour extrait conforme

A. Biel

(45988/203/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

LORTEP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

(45689/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

LUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 36.355.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 5 novembre 1998, vol. 166, fol. 41, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la Société LUME S.A. FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(45990/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

LUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 36.355.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1996, enregistrés à Grevenmacher, le 5 novembre 1998, vol. 166, fol. 41, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la Société LUME S.A. FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(45991/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

LUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 36.355.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 5 novembre 1998, vol. 166, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la Société LUME S.A. FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(45992/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

LUX-WAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon ler. R. C. Luxembourg B 55.974.

Assemblée Générale Extraordinaire

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LUX-WAL S.A., tenue en date du 21 septembre 1998, au siège social, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1. Démission de Madame Rita Preillon en tant qu'administrateur de la société. Décharge pleine et entière lui fut accordée pour l'exercice de son mandat.
- 2. Nomination de Monsieur Gérard Werry, employé, demeurant à Mariembourg en Belgique comme nouvel administrateur.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46000/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MARIAL IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 35.756.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 82, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Signature.

(46001/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MATISSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 52.513.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour MATISSE INTERNATIONAL S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(46005/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MENUISERIE CHIMELLO SUCC. JELSMA & LEYDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuerger Heck. R. C. Luxembourg B 29.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 1998, vol. 513, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour MENUISERIE CHIMELLO SUCC. JELSMA & LEYDER, S.à r.l. FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(46011/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MEDANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 28.673.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour MEDANCO S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(46008/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MEDANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.673.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour MEDANCO S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(46009/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MEDANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 28.673.

L'assemblée générale statutaire du 9 mai 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour MEDANCO S.A. CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46010/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MONTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, Val Saint Andre 37 Bloc A. R. C. Luxembourg B 41.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1998, vol. 513, fol. 51, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour MONTRADE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(46012/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MONTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, Val Saint André 37 Bloc A. R. C. Luxembourg B 46.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1998, vol. 513, fol. 51, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour MONTRANS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(46013/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

NIGRO CONFORT & DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Par décision des associés, la société exploitera son commerce sous la dénomination commerciale: NEW DECOLUCE.

Signé: Nigro, Aloise.

Luxembourg, le 31 octobre 1998.

G. Nigro-Aloise

A. Nigro

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 513, fol. 72, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46023/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

NABRUMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 20.489.

L'assemblée générale décide de poursuivre l'activité de la société malgré des pertes totales supérieures au capital social libéré.

Les comptes annuels au 20 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 80, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1998.

Signature.

(46018/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MARK CONSULT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 53.131.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Signature.

(46002/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MARK CONSULT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 53.131.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 1998 à 18.00 heures réunie à Luxembourg

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, ce 28 octobre 1998 à 18.00 heures précises au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

- Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 1997.
- Rapport du Commissaire aux comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 1997.
- Approbation du Bilan, du compte de profits et pertes et des annexes aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 1997
 - Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1997.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes en fonction durant l'exercice clos le 31 décembre 1997.
 - Divers

L'assemblée est présidée par Monsieur Rinat Djienbaiev, administrateur de société, demeurant à Alma-Ata (Kazakhstan).

Celui-ci explique les raisons pour lesquelles l'assemblée n'a pu avoir lieu à la date statutaire, notamment son absence pour des raisons professionnelles qui n'a pas permis la préparation des comptes annuels dans les délais prévus.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal Robinet, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme secrétaire, Monsieur Philippe Bardet, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

- Qu'il ressort de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que deux actionnaires sont présents ou valablement représentés et que le nombre d'actions qu'ils détiennent représente cent pour cent du capital souscrit.,
- Que pour statuer à la présente assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires, mais qu'il n'y pas eu lieu de procéder à une convocation par voie de presse.
- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires déclarant en avoir pris préalablement connaissance.

Le président soumet les différents points inscrits à l'ordre à la délibération de l'assemblée générale qui a pris, par votes séparés, les résolutions suivantes à la majorité des deux tiers des voix au moins:

Première résolution

L'assemblée entend le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1997, et elle l'approuve.

Deuxième résolution

L'assemblée entend le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1997, et elle l'approuve.

Troisième résolution

L'assemblée approuve le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 1997.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de reporter à l'exercice suivant, la perte de LUF 372.319,- constatée à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Cinquième résolution

L'assemblée vote décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux comptes en fonction durant l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Sixième résolution

L'assemblée décide de donner les pouvoirs de signature les plus étendus à Monsieur Rinat Djienbaiev, administrateur-délégué, lui permettant ainsi d'engager la société sous sa seule signature.

Septième résolution

L'assemblée décide de donner pouvoir à tout porteur des présentes afin d'effectuer toute formalité requise.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée qui a débuté à 18.00 heures a été clôturée à 18 heures 45.

Le Président Le Scrutateur Le Secrétaire

Signature Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(46003/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MARK CONSULT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2810 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.131.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 1995 et publié au Mémorial C, N° 69 du 8 février 1996.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 1998 à 18.00 heures réunie à Luxembourg

Première résolution

L'assemblée entend le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1997, et elle l'approuve.

Deuxième résolution

L'assemblée entend le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1997, et elle l'approuve.

Troisième résolution

L'assemblée approuve le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 1997.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de reporter à l'exercice suivant, la perte de LUF 372.319,- constatée à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Cinquième résolution

L'assemblée vote décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction durant l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Sixième résolution

L'assemblée décide de donner les pouvoirs de signature les plus étendus à Monsieur Rinat Djienbaiev, administrateurdélégué, lui permettant ainsi d'engager la société sous sa seule signature.

> Administrateur Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(46004/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

NILACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 21, rue Poincaré.

R. C. Luxembourg B 42.635.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1998.

M. Probst-Nicoletti D. Mobley

(46024/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MONTROC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 46.661.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour MONTROC S.A. **CREGELUX**

Crédit Général du Luxembourg S.A. Signature

Signature

(46014/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MONTROC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.661.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour MONTROC S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(46015/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MONTROC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 46.661.

L'assemblée générale statutaire du 16 mai 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 4 novembre 1998.

Pour MONTROC S.A. **CREGELUX**

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46016/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

NEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 54, rue Ernest Beres.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEA S.A.;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 1er août 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 28430.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis Negele, demeurant à F-Niderviller, 4A, rue de la Libération.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Emile Grosjean, demeurant à F-Gerbecourt, 12, rue du Château.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Transfert du siège social de la société à L-1232 Howald, 54, rue Ernest Beres.
- 2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.
- 3) Nomination statutaire.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1232 Howald, 54, rue Ernest Beres.

Deuxième résolution

Suite à ce transfert de siège, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«Art. 2. Premier alinéa. Le siège de la société est établi à Howald.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Troisième et dernière résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur François David, demeurant à L-1857 Luxembourg, 104, rue du Kiem.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Negele, R. Gierenz, J.-E. Grosjean, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 1998, vol. 837, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 3 novembre 1998.

C. Doerner.

(46021/209/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

NEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 54, rue Ernest Beres.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

C. Doerner.

(46022/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

NOUVELLE GAZEAUTHERME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Luxembourg, 106, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 35.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1998, vol. 513, fol. 51, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour NOUVELLE GAZEAUTHERME, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(46025/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 4.829.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(46029/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 4.829.

L'assemblée générale statutaire du 20 mars 1998 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Edward Bruin en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46030/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MOVE, Société civile.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 8, rue Dicks.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts que les époux Moos-Schmit, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, ont cédé à Monsieur et Madame Jean-Marie Vesque-Wambach, demeurant à L-5451 Stadtbredimus, dix parts qu'ils détenaient dans la société civile MOVE.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société MOVE en date du 17 octobre 1998 que ladite assemblée a marqué son agrément aux cessions par les époux Moos-Schmit de quarante parts sociales qu'ils détenaient dans le capital de la société aux cessionnaires ci-après:

- vingt parts sociales à Monsieur Pierre Vesque, demeurant à L-5451 Stadtbredimus,
- dix parts sociales à Monsieur Nico Vesque, demeurant à L-8328 Cap,
- dix parts sociales à Monsieur Johny Vesque, demeurant à L-5517 Remich.

A la suite des susdites cessions de parts, le capital de la société civile MOVE se répartit comme suit:

- Monsieur et Madame Jean-Marie Vesque-Wambach	60 parts
- Monsieur Pierre Vesque	20 parts
- Monsieur Nico Vesque	10 parts
- Monsieur Johny Vesque	10 parts
Total:	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, le 19 octobre 1998.

J.-M. Vesque

S. Vesque-Wambach

Associé

Associée

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1998, vol. 513, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46017/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

NOUVELLE TERREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 60.878.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 5 novembre 1998, vol. 166, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la Société NOUVELLE TERREST S.A. FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(46026/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

OFFICE FONCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5692 Mondorf, 7, rue du Bois. R. C. Luxembourg B 38.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 1998, vol. 513, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour OFFICE FONCIER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(46028/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

OCTIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

EXTRAIT

Il ressort d'une résolution du conseil d'administration que Mme Sabine Perrier, demeurant 5, chemin du Colombier, F-57100 Thionville, a été nommée administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Mme Sabine Perrier terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Il ressort de cette même résolution du conseil d'administration que le siège de la société a été transféré au 5, boulevard Royal, Royal Rome II, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 1998.

Pour extrait conforme

S. Germanetti

F. Sella

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46027/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

NABIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert Ier.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NABIS S.A., avec siège social à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er};

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 4 février 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 16642.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Josiane Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg.

A été appelée aux fonctions de scrutateur Madame Béatrice Wingerter de Santeuil, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de la somme de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à un million deux cent cinquante et un mille francs luxembourgeois (LUF 1.251.000,-) par la création d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en espèces.
 - 2) Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.
 - 3) Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.
- 4) Souscription et libération par la société des lles Vierges Britanniques KRYPTON DISTRIBUTION LTD, avec siège social à Nassau, 43, Elisabeth Avenue;
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de la somme de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) pour le porter de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à un million deux cent cinquante et un mille francs luxembourgeois (LUF 1.251.000,-) par la création d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ayant pris acte du fait que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription d'une (1) action la société des lles Vierges Britanniques KRYPTON DISTRIBUTION LTD avec siège social à Nassau, 43, Elisabeth Avenue.

Souscription

Ensuite:

La société des Iles Vierges Britanniques KRYPTON DISTRIBUTION LTD, prédite; ici représentée par Monsieur Alain Lorang, maître en droit, demeurant à Luxembourg;

en vertu d'une procuration générale, de laquelle procuration une copie, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. déclare souscrire 1 action.

L'action nouvelle a été intégralement libérée par un versement en espèces de sorte que la somme de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième et dernière résolution

Suite à la prédite augmentation de capital le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante et un mille francs luxembourgeois (LUF 1.251.000,-), représenté par mille deux cent cinquante et une (1.251) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille francs (20.000,-). Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gierenz, J. Hammerel, B. Wingerter, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 1998, vol. 837, fol. 51, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 3 novembre 1998.

C. Doerner.

(46019/209/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

NABIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert Ier.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

C. Doerner.

(46020/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

PRICOA WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 39.018.

Le bilan au 31 mars 1998 de PRICOA WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO a été enregistré à Luxembourg, le ?? novembre 1998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, novembre 1998.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(46039/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

PRICOA WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 39.018.

Faisant suite à l'assemblée générale du 30 octobre 1998, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Robert F. Gunia,

John A. Morrell,

Lord Michael Sandberg,

Rogerio C.S. Martins,

Stephen Pelletier,

Brian Storms.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, novembre 1998.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46040/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 42.314.

_

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(46031/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 42.314.

L'assemblée générale statutaire du 21 avril 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Charles Muller en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46032/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

PALERIDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 49.555.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 5 novembre 1998, vol. 166, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la société PALERIDER HOLDING S.A. FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(46033/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

PARGESA LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur. R. C. Luxembourg B 25.901.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 513, fol. 71 case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998

PARGESA LUXEMBOURG S.A.

(46035/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SOCIETE DE CONTACTS INDUSTRIELS, Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 22.082.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81 case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour SOCIETE DE CONTACTS INDUSTRIELS

Société Anonyme en liquidation

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg, Société Anonyme

Signatures

(46057/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SOCIETE DE CONTACTS INDUSTRIELS, Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 22.082.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81 case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour SOCIETE DE CONTACTS INDUSTRIELS

Société Anonyme en liquidation

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg, Société Anonyme

Signatures

(46058/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SOCIETE DE CONTACTS INDUSTRIELS, Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.082.

L'assemblée générale statutaire du 13 novembre 1996 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Francine Herkes en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

Pour SOCIETE DE CONTACTS INDUSTRIELS

Société Anonyme en liquidation

CRÉGELUX

Crédit Général du Luxembourg, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46059/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

PAPALA-PUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange, 190, rue de Soleuvre.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 7 octobre 1998, enregistré à Capellen en date du 16 octobre 1998, vol. 413, fol. 92, case 11,

- que suite à la cession de parts intervenue, le capital de la société est à modifier comme suit:

Madame Zofia Czerniak, commerçante, demeurant à F-54750 Trieux, 1, rue de Lorraine, 100

Total: cent (100) parts sociales

- que l'associée unique Madame Zofia Czerniak, prénommée, a accepté la démission du gérant administratif de la société Monsieur Joseph Percara et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat;
 - qu'est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:

Madame Zofia Czerniak, prénommée;

qu'elle a confirmé le poste de gérante technique de la société de Madame Valérie Colin-Vezzari, gérante, demeurant à F-54750 Trieux, 13, rue du Maine;

que la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de ses deux gérants.

Capellen, le 3 novembre 1998.

Pour extrait conforme

A. Biel Notaire

(46034/203/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

PI-VI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 58.606.

Le bilan au 31 décembre 19987, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme Banque domiciliataire

Signatures

(46036/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

PI-VI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 58.606.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 juin 1998

Résolution

La mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée les réélit pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Guido Pitteri, industriel, demeurant à Milan (Italie), président;

Federico Pitteri, consultant financier, demeurant à Londres (Angleterre), vice-président;

Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour PI-VI INTERNATIONAL HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme Banque domiciliataire Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46037/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT, Société à responsabilité limitée, (anc. Société à responsabilité limitée familiale).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 26.179.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marco de Vecchi, administrateur de société, demeurant à Luxembourg et son épouse,
- 2) Madame Lorenza Blanc, sans profession, demeurant à Luxembourg, ainsi que leurs quatre enfants, savoir:
- 3) Monsieur Giuseppe de Vecchi, étudiant, demeurant à Luxembourg,
- 4) Mademoiselle Giulia de Vecchi, étudiante, demeurant à Luxembourg,
- 5) Mademoiselle Giovanna de Vecchi, étudiante, demeurant à Luxembourg,
- 6) Mademoiselle Giuditta de Vecchi, étudiante, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée familiale SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 26.179, constituée suivant acte notarié en date du 24 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 288 du 16 octobre 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 264 du 22 avril 1998, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trois millions neuf cent mille francs belges (3.900.000,-BEF) pour le porter de son montant actuel de trente-six millions cent mille francs belges (36.100.000,-BEF) à quarante millions de francs belges (40.000.000,-BEF) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-dix (390) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs belges (10.000,-BEF) chacune.

Souscription et libération

Les trois cent quatre-vingt-dix (390) parts sociales nouvelles sont souscrites à l'instant même par Monsieur Marco de Vecchi, prénommé, à concurrence de deux cent trente-trois (233) parts et par Madame Lorenza Blanc, prénommée, à concurrence de cent cinquante-sept (157) parts.

Les parts sociales nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois millions neuf cent mille francs belges (3.900.000,- BEF) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier les articles 1er et 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1**er. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT.»

«**Art. 6.** Le capital social est fixé quarante millions de francs belges (40.000.000,- BEF), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs belges (10.000,- BEF) chacune.»

Troisième résolution

Les associés décident la suppression de l'article 3 des statuts et la renumérotation subséquente des articles 4 à 19 des statuts.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. de Vecchi, G. de Vecchi, G. de Vecchi, G. de Vecchi, G. de Vecchi, L. Blanc, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1998, vol. 1115, fol. 49, case 10. – Reçu 19.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1998.

F. Baden.

(46060/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT, Société à responsabilité limitée, (anc. Société à responsabilité limitée familiale).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 26.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

F. Baden.

(46061/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SYNTHESES FINANCIERES S.A., Société Luxembourgeoise de Participations Financières.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 32.682.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 77 case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(46069/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SYNTHESES FINANCIERES S.A., Société Luxembourgeoise de Participations Financières.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 32.682.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 77 case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(46070/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

PRETEXTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 43, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 38.445.

Bilan enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 513, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Signature.

(46038/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

RABOBANK HOLLAND FUND.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center. R. C. Luxembourg B 52.747.

__

Suite à la démission d'un administrateur, la nouvelle liste des directeurs de la société RABOBANK HOLLAND FUND est la suivante:

A omettre:

Nouvelle liste:

M. Philippe Deltomme.

M. H.W.E. Riedlin

M. T. Van Rijckevorsel

M. J.P. Van Keymeulen

8 octobre 1998.

M. Joost Has M. André Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

J. Sutherland General Manager

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46042/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

RABOBANK SELECT FUND.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center. R. C. Luxembourg B 53.780.

Suite à la démission d'un administrateur, la nouvelle liste des directeurs de la société RABOBANK SELECT FUND est la suivante:

A omettre: M. Philippe Deltomme. Nouvelle liste: M. H.W.E. Riedlin

> M. T. Van Rijckevorsel M. J.P. Van Keymeulen M. Joost Has

M. André Elvinger.

8 octobre 1998.

J. Sutherland

General Manager

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46043/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

REVAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 49.410.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REVAL INVESTISSEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49.410, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 98 du 9 mars 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 139 du 5 mars 1998.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Emission d'un emprunt obligataire au porteur convertible en actions de la société de quatre millions six cent mille US Dollars (4.600.000,- USD) et autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour déterminer les modalités d'émission, les conditions d'intérêts, d'échéance et de conversion de ces obligations.
 - 2. Suppression éventuelle du droit de souscription préférentiel des actionnaires.
- 3. Fixation du capital autorisé à deux cent vingt millions de francs luxembourgeois (220.000.000,- LUF) et modification afférente de l'article trois des statuts.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexee au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la presente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à émettre un emprunt obligataire au porteur convertible en actions de quatre millions six cent mille US Dollars (4.600.000,- USD).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour déterminer les modalités d'émission, les conditions d'intérêts, d'échéance et de conversion de ces obligations.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales proposant de supprimer ou de limiter éventuellement le droit de souscription préférentiel des actionnaires, l'assemblée autorise le Conseil d'Administration à supprimer ou limiter éventuellement le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors de l'émission des obligations convertibles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à deux cent vingt millions de francs luxembourgeois (220.000.000,-LUF).

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent procès-verbal au Mémorial, notamment par la conversion de l'emprunt obligataire à émettre en vertu de la résolution qui précède.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Le capital est fixé à trente-cinq millions de francs luxembourgeois (35.000.000,- LUF), représenté par onze mille sept cent soixante (11.760) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux cent vingt millions de francs luxembourgeois (220.000.000,- LUF) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances, par conversion d'obligations convertibles ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 octobre 1998 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

signé: P. Schill, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1998, vol. 111S, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1998.

F. Baden.

(46049/200/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

REVAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 49.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1998.

F. Baden.

(46050/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

CONFY INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1489 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fifteenth of October. Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr Petros Siakotos-Konstantinidis, investment banker, residing in London SW 7 2 RU United Kingdom, 8 Empire House, Thurloe Place.
 - 2) Mr Giorgos Siaxotos, economist, residing in Anaktora Athens, 7 Mourouzi Street,

here represented by Mr Petros Siakotos-Konstantinidis, prenamed,

by virtue of a proxy given on the 15th of October 1998.

The prementioned proxy will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a holding company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration Object - Capital

- Art. 1. There is hereby formed a holding company (société anonyme) under the name of CONFY INVESTMENTS.
- Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

- **Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public. In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, always remaining, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding companics, as well as by article 209 on commercial companies.

Art. 5. The corporate capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the corporation.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

- **Art. 10.** The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.
- **Art. 11.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

- **Art. 12.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.
- **Art. 13.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

- **Art. 14.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.
 - Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in compliance with the legal provisions.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial companics and the Law of July 31, 1929, on Holding companics, as amended, shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December nineteen hundred and ninety-nine.
 - 2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr Petros Siakotos-Konstantinidis, prenamed, nine hundred and ninety shares	990
2) Mr Giorgos Siakotos, prenamed, ten shares	10
Total: one thousand shares	1 000

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about sixty-five thousand Luxembourg francs (65,000.- LUF).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:

- a) Mr Petros Siakotos-Konstantinidis, investment banker, residing in London SW 72 RU United Kingdom, 8 Empire House, Thurloe Place.
 - b) Mrs Angeliki Siakotos, no profession, residing in Kiffissia 14563, 11, Troias Street.
 - c) Mr Giorgos Siakotos, economist, residing in Anaktora Athens, 7 Mourouzi Street.
 - 2) Has been appointed auditor:
 - Mr Jean-Marc Faber, expert-comptable, residing in L-1489 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and four.
 - 5) The registered office is fixed at L-1489 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
- 6) The board of directors is authorized to delegate the day-to-day management of the company to one of its members.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergencies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Petros Siakotos-Konstantinidis, investment banker, demeurant à Londres SW 7 2 RU Royaume-Uni, 8 Empire House, Thurloe Place.
 - 2) Monsieur Giorgos Siakotos, économiste, demeurant à Anaktora Athènes, Grèce, 7, rue Mourouzi,
 - ici représenté par Monsieur Petros Siakotos-Konstantinidis, prénommé,
 - en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 15 octobre 1998.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de CONFY INVESTMENTS.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont noimnés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.
- Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.
- **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.
- Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- **Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.
 - Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.
- **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.
 - 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille francs luxembourgeois (65.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Petros Siakotos-Konstantinidis, investment banker, demeurant à Londres 5W 72 RU Royaume-Uni, 8 Empire House, Thurloe Place.
 - b) Madame Angeliki Siaikotos, sans profession, demeurant à Kifissia 14563 Grèce, 11, rue Troias.
 - c) Monsieur Giorgos Siakotos, économiste, demeurant à Anaktora Athènes, Grèce, 7, rue Mourouzi.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1489 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quatre.
 - 5) Le siège social est fixé à L-1489 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
 - 6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: P. Siakotos-Konstantinidis, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1998, vol. 1115, fol. 63, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1998.

F. Baden.

(46098/200/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 1998.

ESCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Stéphane Kilidjian, économiste, demeurant à F-11090 Carcassonne, 9, rue de l'Alaric.
- 2) Madame Henriette Bevot, employée privée, demeurant à F-11090 Carcassonne, 9, rue de l'Alaric,

ici représentée par Monsieur Stéphane Kilidjan, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Carcassonne, le 10 octobre 1998, qui restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

- **Art.1**er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
 - Art. 2. La société a pour objet l'importation et l'exportation de véhicules neufs et d'occasion.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

- Art. 3. La société prend la dénomination de ESCAR S.à r.l.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.
 - Art. 5. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.
- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
 - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Stéphane Kilidjian, préqualifié, cent vingt-cinq parts	125
2) Madame Henriette Bevot, préqualifiée, trois cent soixante-quinze parts	315
Total. cinq cents parts	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Stéphane Kilidjian, économiste, demeurant à F-11090 Carcassonne, 9, rue de l'Alaric.

La société se trouve valablement engagée par la signature du gérant.

2. Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ quarante mille francs (40.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: S. Kilidjian, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 111S, fol. 53, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1998.

F. Baden.

(46099/200/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 1998.

RATTI LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 43.367.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 77 case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(46044/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

COLONNA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2121 Luxemburg, 231, Val des Bons Malades.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den siebenundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) FLOMATON COMPANY LIMITED, eine Gesellschaft BVI Rechts mit Sitz in Tortola, British Virgin Islands, hier vertreten durch Frau M.-Rose Dock, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Amsterdam, am 21. Oktober 1998,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, eine Gesellschaft irischen Rechts mit Sitz in 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (Republik Irland),

hier vertreten durch Frau Geneviève Blauen, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Hondelange (Belgien),

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Sark, am 22. Oktober 1998.

Welche Vollmachten, nach ne varietur-Paraphierung durch die Mandatare und den unterfertigten Notar, dieser Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorgenannt, beschlossen haben unter sich eine Aktiengesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung:

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung COLONNA S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässig geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den geltenden Bestimmungen als «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an jeglichen anderen Geschäften oder Unternehmen und Gesellschaften welche einen identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck, oder welche mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder ihm nützlich sind, beteiligen.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreissigtausend (32.000,-) ECU, eingeteilt in tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von zweiunddreissig (32,-) ECU je Aktie.

Das genehmigte Kapital der Gesellschaft ist auf fünfhunderttausend (500.000,-) ECU festgesetzt, eingeteilt in fünfzehntausendsechshundertfünfundzwanzig (15.625) Aktien mit einem Nennwert von zweiunddreissig (32,-) ECU je Aktie.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist ermächtigt und beauftragt, das Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien mit oder ohne Ausgabeprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrates durchgeführt werden. Kapitalerhöhungen, welche nicht innerhalb einer Dauer von fünf Jahren nach Veröffentlichung der gegenwärtigen Gründungsurkunde im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erfolgt sind, bedürfen der vorherigen Erneuerung der Ermächtigung durch einen Gesellschafterbeschluss. Der Verwaltungsrat wird die Ausgabe der diese Kapitalerhöhung ganz oder teilweise darstellenden Aktien beschliessen und die betreffenden Zeichnungen annehmen. Er ist ebenfalls ermächtigt und beauftragt, die Zeichnungsbedingungen festzusetzen oder zu beschliessen, Aktien auszugeben, welche diese Kapitalerhöhung ganz oder teilweise darstellen durch die Umwandlung von freien Reserven oder Gewinnvorträgen in Kapital und die periodische Zuteilung an die Aktionäre von voll eingezahlten Aktien an Stelle von Dividenden.

Nach jeder erfolgten und vom Verwaltungsrat festgestellten Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals wird Artikel drei der Satzung entsprechend abgeändert. Diese Änderung wird vom Verwaltungsrat oder von einer hierzu vom Verwaltungsrat beauftragten Person festgestellt und veröffentlicht.

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Die Generalversammlung, welche berufen wird, über die Aufstockung des Kapitals oder die Ermächtigung das Kapital aufzustocken, abzustimmen, gemäss Artikel 32-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, kann das Zeichnungsprivileg der alten Aktionäre einschränken oder ganz aufheben oder den Verwaltungsrat ermächtigen, dies zu tun unter Berücksichtigung von Artikel 32-3 (5) Abschnitt 2 desselben Gesetzes.

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann einen Vorsitzenden bestimmen. Im Fall dessen Abwesenheit kann der Vorsitz der Sitzung einem anwesenden Verwaltungsratmitglied anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, angenommen und unterschrieben durch alle Verwaltungsratmitglieder, hat ebenso Gültigkeit wie ein in einer Sitzung des Verwaltungsrates gefasster Beschluss.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

- **Art. 7.** Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtskräftig verpflichtet durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats oder durch die einzelne Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats im Rahmen seiner Befugnisse.
- **Art. 8.** Die Gesellschaft verpflichtet sich alle Verwaltungsratmitglieder zu entschädigen für Verluste, Schäden oder Ausgaben, die sie verwirken könnten im Zusammenhang mit irgendeiner Klage oder irgendeinem Prozess, an dem sie beteiligt wären in ihrer früheren oder aktuellen Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied, ausgenommen im Falle wenn sie in solch einer Klage oder Prozess schlussendlich für grobe Fahrlässigkeit oder absichtlich schlechte Verwaltung verurteilt werden.
- Art. 9. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, dieselben werden auf sechs Jahre ernannt.

Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

- Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 11. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 1. März um zehn Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 12. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen.

Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheissen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

- **Art. 14.** Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimsdividende auszuzahlen.
- **Art. 15.** Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1998.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 1999.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) FLOMATON COMPANY LIMITED, vorgenannt, neunhundertneunundneunzig Aktien	999
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, vorgenannt, eine Aktie	1
Total: eintausend Aktien	.000

Die Aktien wurden alle vollständig in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von zweiunddreissigtausend (32.000,-) ECU zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgesellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Schätzung

Zum Zweck der Einregistrierung wird das Gesellschaftskapital geschätzt auf eine Million zweihundertachtundneunzigtausend (1.298.000,-) Luxemburger Franken.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr fünfundsechzigtausend (65.000,-) Franken.

Gründungsversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen erkennen, und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:
- a) FLOMATON COMPANY LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in Tortola (British Virgin islands),
- b) Herr Gérard Muller, Ökonomist, wohnhaft in Garnich,
- c) Frau Geneviève Blauen, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Hondelange (Belgien).
- 3) Es wird zum Kommissar ernannt:

Herr Marco Ries, réviseur d'entreprises in Luxemburg.

- 4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004.
 - 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Mandatare der Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M.-R. Dock, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 111S, fol. 98, case 9. – Reçu 12.985 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. November 1998.

A. Schwachtgen.

(46097/230/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 1998.

RED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.655.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 80 case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998

Le mandataire de la société.

(46045/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

REIMERWE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 48.412.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 82, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Signatures.

(46046/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

RENACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8085 Bertrange, 10A, rue Michel Rodange. R. C. Luxembourg B 60.839.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1998, vol. 513, fol. 64, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(46047/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

ACTIV'INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze octobre. Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1. Monsieur François Uhl, administrateur de sociétés, demeurant à F-67000 Strasbourg, 5, place du Marché Neuf, ici représenté par Madame Betty Prudhomme, employée privée, demeurant à B-Thiaumont, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Strasbourg, le 8 octobre 1998.
- 2. SERVICES GENERAUX DE GESTION, en abrégé SGG, Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Betty Prudhomme, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 13 octobre 1998.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'Enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de ACTIV'INVEST.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quarante-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (48.750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000, -LUF) à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), le cas échéant par l'émission de quarante-huit mille sept cent cinquante (48.750) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions

partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

- **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

- **Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.
- Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires ; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblées générales et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à seize heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

- Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.
 - 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

2. SERVICES GENERAUX DE GESTION, en abrégé SGG, Société Anonyme, prénommée, deux cent

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes

1) L'adresse de la société est fixée au L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur François Uhl, administrateur de sociétés, demeurant à F-67000 Strasbourg.
- FININ LTD, société forme de droit de Jersey, ayant son siège social à Jersey.
- Madame Yolande Johanns, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

Est nommée commissaire:

La société anonyme FIN-CONTROLE, ayant son siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille quatre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Prudhomme, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1998, vol. 111S, fol. 63, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1998.

F. Baden.

(46096/200/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 1998.

SOCIETE EUROPEENNE HOTELIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 25.466.

Par décision du Conseil Général du 19 octobre 1998, M. Albert Pennacchio, attaché de direction, L-Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de M. Marcello Ferretti, démissionnaire.

Luxembourg, le 3 novembre 1998.

Pour SOCIETE EUROPEENNE HOTELIERE S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46062/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MUSELHEEM, A.s.b.I., Association sans but lucratif, Foyer de Jour pour personnes âgées - Aide-à-domicile.

Siège social: L-6635 Wasserbillig, 12, rue St. Martin.

Lors de l'assemblée générale du 4 mai 1998, les statuts de l'association sans but lucratif MUSELHEEM ont été modifiés comme suit:

Art. 15. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales. L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées.

Le Conseil d'Administration fixe chaque année dans les premiers cinq mois la date de l'assemblée générale ordinaire. A l'ordre du jour doit être portée l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice. Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

G. Stefanetti Président

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 77, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(46094/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

ASSOCIATION J. LEQUIME - A. JAUMOTTE INTERNATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE MEDICALE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 5 novembre 1998 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de l'association est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg au lieu du 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Par conséquent, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante: «Le siège de l'association est établi au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.»

Luxembourg, le 5 novembre 1998.

Pour ASSOCIATION J. LEQUIME - A. JAUMOTTE INTERNATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE MEDICALE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46093/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

WELTWEITE TECHNOLOGIE VERTEILER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 54.937.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 80, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 novembre 1998.

(46090/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

WELTWEITE TECHNOLOGIE VERTEILER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 54.937.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 1998, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renouveler pour un terme d'un an le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1999.

Luxembourg, le 4 novembre 1998. WELTWE

WELTWEITE TECHNOLOGIE VERTEILER S.A.
V. Migliore-Baravini R. Tonelli

Président Adr

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46091/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

TOOL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2017 Luxemburg, 40, boulevard Napoléon I^{er}. H. R. Luxemburg B 63.957.

Laut Protokoll der Generalversammlung der TOOL SERVICE S.A. vom 22. Oktober 1998 wurden folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Abberufung von ELFI S.A. und Herrn Richard Martz als Mitglieder des Verwaltungsrates
- Mit sofortiger Wirkung scheiden
- die Gesellschaft ELFI S.A., mit Sitz in L-2557 Luxemburg, 7, rue Robert Stümper, sowie
- Herr Richard Martz, Ingenieur,

aus dem Verwaltungsrat der TOOL SERVICE aus und sind ab sofort nicht mehr berechtigt, die Gesellschaft zu vertreten.

Den ausscheidenden Mitgliedern wird keine Entlastung erteilt.

2. Bestellung von 2 Mitgliedern des Verwaltungsrates

Anstelle der ausgeschiedenen Mitglieder werden mit sofortiger Wirkung

- Frau Margit Schäfer, sowie
- Frau Britta Porobic

zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt.

3. Änderung des Gesellschaftssitzes

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich ab sofort in L-2017 Luxemburg, 40, boulevard Napoléon Ier.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Oktober 1998.

TOOL SERVICE S.A. J.-L. Stephany Wirtschaftsberater

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46082/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

WESTERN TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 31.982.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 1998.

Extrait du rapport de l'assemblée générale

La société est continuée.

Composition du Conseil d'administration:

M. Wetzel Carlo, président du conseil, administrateur-délégué

CENTRE DE GESTION HOLDING S.A., administrateur

PREMIUM GROUP S.A. HOLDING, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE FORIG, Société civile.

Le capital se compose comme suit:

PREMIUM GROUP S.A. HOLDING 1.050 parts
Wetzel Carlo 200 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998. Pour WESTE

Pour WESTERN TECHNOLOGY S.A. FIDUCIAIRE FORIG, Société civile

Signature

(46092/558/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

RESTAURANT GOEDERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Mertert, 4, place de la Gare. R. C. Luxembourg B 19.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1998, vol. 513, fol. 51, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la S.à r.l. RESTAURANT GOEDERT

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(46048/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

TECHNICAL INOVATION COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 24.159.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour TECHNICAL INOVATION
COMPANY HOLDING S.A.
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme Signatures

(46071/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

TECHNICAL INOVATION COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 24.159.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour TECHNICAL INOVATION
COMPANY HOLDING S.A.
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(46072/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

TECHNICAL INOVATION COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 24.159.

L'assemblée générale statutaire du 9 septembre 1997 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Charles Muller en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 23 octobre 1998.

Pour TECHNICAL INOVATION
COMPANY HOLDING S.A.
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46073/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SOGECORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 26.328.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1998

Nominations

MM. Jean Thilly, Louis Begault, Gilles Coremans et Pierre Cl. Perrenoud dont les mandats prennent fin à l'issue de cette Assemblée se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

Le mandat du Commissaire aux comptes MIle Sophie Vandeven, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46064/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SANICHAUFER TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 158, route de Burange. R. C. Luxembourg B 49.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1998, vol. 513, fol. 51, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la S.à r.l. SANICHAUFER TOITURES

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(46052/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5573 Remich, 4, Montée St. Urbain.

R. C. Luxembourg B 43.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 1998, vol. 513, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la S.à r.l. SAX

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(46053/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SBM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Koerich, 18, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 22.545.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 82 case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998

Signature.

(46054/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SCHWESSPUNKT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Belvaux.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3 case 92, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour SCHWESSPUNKT. S.à r.l.

FIDUCIAIRE FORIG, Société civile

Signature

(46055/558/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SOFTCARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Koerich, 18, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 30.313.

IV. C. Luxei

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 82 case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998

Signature.

(46063/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SOLUDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 4.473.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 82 case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998

Signature.

(46065/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SOLUDEC DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 61.372.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 82 case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998

Signature.

(46066/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SKYSCRAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 53.666.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 5 novembre 1998, vol. 166, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la société SKYSCRAPE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A. Signature

(46056/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

ST. QUADRAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Potaschbierg. R. C. Luxembourg B 48.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1998, vol. 513, fol. 51, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la S.A. ST. QUADRAT

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(46067/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

S.TEC.SS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Moutfort, 85, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 27.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1998, vol. 513, fol. 51, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la S.à r.l. S.TEC.SS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(46068/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

TELECONTACT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 60.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 1998, vol. 513, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la S.à r.l. TELECONTACT LUXEMBOURG FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(46074/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

TRANSWORLD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 43.715.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1998.

Signature.

(46083/758/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

TENNIS SPORT INT. LUXEMBOURG G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 20, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 41.450.

-

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1998, vol. 513, fol. 51, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la G.m.b.H. TENNIS SPORT INT. LUXEMBOURG FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(46076/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

TERIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill. R. C. Luxembourg B 38.264.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

S. Perrier

Administrateur

(46077/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

TERREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 59.478.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 5 novembre 1998, vol. 166, fol. 40, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la société TERREST S.A. FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(46078/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

TEWES-CECCARELLI CLARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 349, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 60.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1998, vol. 513, fol. 51, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la S.à r.l. TEWES-CECCARELLI CLARA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(46079/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

VG TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 39, rue Mühlenbach. R. C. Luxembourg B 65.941.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des associés tenue au siège de la société le 7 octobre 1998

Sont présents:

Madame Gisela Gosseye, gérante

Monsieur Paul Veys, associé.

L'assemblée Générale des Associés a décidé à l'unanimité de transférer le siège social à partir du 15 octobre 1998 à l'adresse suivante:

39, rue Mühlenbach, L-2160 Luxembourg.

Conformément à l'article 2 des statuts, le siège social pourra être transféré par simple décision de l'Assemblée Générale des Associés.

P. Veys G. Gosseye

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46086/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

VAN DIJCK, Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans. R. C. Luxembourg B 38.191.

L'assemblée extraordinaire de la société anonyme VAN DIJCK, réunie le 15 octobre 1998, a nommé Messieurs Hans de Graaf et Maarten van de Vaart aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Messieurs Jean-Luc Jacquemin et Guy Rock, démissionnaires.

L'assemblée extraordinaire a également nommé MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. à la fonction de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Nico Weyland, démissionnaire.

Le mandat des nouveaux administrateurs ainsi que le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendront à échéance en 2003.

Le siège social a été transféré au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46085/003/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

THUL TRANSPORT G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 7, Esplanade de la Moselle. R. C. Luxembourg B 59.690.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 5 novembre 1998, vol. 166, fol. 40, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la société THUL TRANSPORT, G.m.b.H.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(46080/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

TIBERIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 98, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 32.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1998, vol. 513, fol. 51, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la S.à r.l. TIBERIUS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(46081/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

VIANDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 38.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1998, vol. 513, fol. 51, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la S.A. VIANDE LUXEMBOURG

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(46087/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

WEEKEND SHOP & ARTS DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 56.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 1998, vol. 513, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour la S.à r.l. WEEKEND SHOP & ARTS DESIGN

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(46089/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

WALMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 51.397.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Signature.

(46088/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

UNITED INDUSTRIES HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 22.869.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour UNITED INDUSTRIES HOLDING, Société Anonyme CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg Société Anonyme Signatures

(46084/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

AVACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AVACO HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 89 du 6 avril 1988 et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 311 du 30 juin 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Juliette Lorang, administrateur de sociétés, demeurant à Neuhäusgen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Maarten Van De Vaart, senior account manager, demeurant à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Betsy Ten Brinke, employée privée, demeurant à Bridel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital à concurrence de quatre-vingt-cinq mille florins néerlandais (85.000,- NLG), pour le porter de son montant actuel de cent quinze mille florins néerlandais (115.000,- NLG) à deux cent mille florins néerlandais (200.000,- NLG) par l'émission de quatre-vingt-cinq (85) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (1.000,- NLG) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 2) Souscription et libération des actions nouvelles par conversion en capital de deux créances certaines, liquides et exigibles d'un montant total de quatre-vingt-cinq mille florins néerlandais (85.000,- NLG).
 - 3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
 - 4) Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de quatre-vingt-cinq mille florins néerlandais (85.000,- NLG) pour le porter de son montant actuel de cent quinze mille florins néerlandais (115.000,- NLG) à deux cent mille florins néerlandais (200.000,- NLG) par l'émission de quatre-vingt-cinq (85) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (1.000,- NLG) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'actionnaire minoritaire renonçant à son droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes: VIMEDIA S.A., ayant son siège social à CH-Bâle,

ici représentée par Madame Juliette Lorang, prédite,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bâle, le 30 septembre 1998,

laquelle société déclare souscrire les quatre-vingt-cinq (85) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital de deux créances certaines, liquides et exigibles détenues par l'actionnaire à l'encontre de AVACO HOLDING S.A., d'un montant total de quatre-vingt-cinq mille florins néerlandais (85.000,- NLG).

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 29 juillet 1998, qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1**er alinéa. Le capital social est fixé à deux cent mille florins néerlandais (200.000,- NLG), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (1.000,- NLG) chacune.»

Suit la traduction anglaise:

«Art. 5. 1st paragraph. The subscribed capital of the company is fixed at two hundred thousand Netherlands Guilders (200,000.- NLG), represented by one hundred (200) shares with a par value of one thousand Netherlands Guilders (1,000.- NLG) each.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de quatre-vingt-cinq mille florins néerlandais (85.000,- NLG) s'élève à un million cinq cent cinquante-cinq mille cinq cents francs (1.555.500,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ quarante mille francs (40.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: J. Lorang, M. Van De Vaart, B. Ten Brinke, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 111S, fol. 56, case 4. – Reçu 15.552 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 novembre 1998.

G. Lecuit.

(46122/220/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 1998.

AVACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 novembre 1998.

G. Lecuit.

(46123/220/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 1998.

ALKAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 28.459.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1998, vol. 513, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Signature.

(46119/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 1998.

SIRTEC S.A., SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 17.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 janvier 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 septembre 1997 et 1998.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

I (04537/795/16) Le Conseil d'Administration.

DRAKE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 51.483.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 janvier 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998;
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

I (04538/795/15) Le Conseil d'Administration.

HOVRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 44.485.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 janvier 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembe 1998;
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 5. Nominations statutaires;
- 6. Divers.

I (04539/795/17) Le Conseil d'Administration.

LAURA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 51.523.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on January 19, 1999 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998.
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
- 4. Miscellaneous.

I (04540/795/15) The Board of Directors.

INTIFIDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 24.884.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 janvier 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 1997 et 1998.
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 5. Divers.

I (04541/795/16) Le Conseil d'Administration.

PROMOTEL INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey. H. R. Luxemburg B 16.282.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 22. Januar 1999 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

- 1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars.
- 2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Oktober 1997 und 1998.
- 3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
- 4. Verschiedenes.

I (04542/795/15) Der Verwaltungsrat.

NIKOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 31.168.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 18 janvier 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

I (04553/795/19) Le Conseil d'Administration.

RITA, REALISATIONS ET INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 21.736.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 21 janvier 1999 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: «La durée de la société est illimitée».
- 2. Suppression du 3^e alinéa de l'article 5 des statuts.
- 3. Suppression des deux premiers alinéas de l'article 14 des statuts.
- 4. Fixation de l'assemblée générale annuelle au 3e vendredi du mois de juin à 11.00 heures et modification subséquente de l'article 15 des statuts.
- 5. Réduction de l'exercice courant de telle sorte qu'ayant commencé le 1^{er} octobre 1998, il s'achève le 31 décembre 1998.
- 6. Modification subséquente de l'article 19 des statuts.
- 7. Suppression des mots «soit par anticipation, soit par l'expiration de son terme» au 2e alinéa de l'article 21 des statuts.

Les détenteurs d'actions au porteur devront bloquer leurs titres auprès d'un établissement financier au moins cinq jours francs avant l'assemblée pour pouvoir y assister.

I (04638/528/23) Le Conseil d'Administration.

ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 40.811.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND, SICAV, qui se tiendra à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon, Luxembourg, le 20 janvier 1999 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 1998.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice se terminant le 30 septembre 1998.
- 5. Nominations statutaires.
- 6 Divers

La présente Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée et les décisions seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés. Pour l'adoption du Point n° 3, les décisions relatives à un compartiment déterminé seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés du compartiment concerné.

La langue officielle de l'Assemblée sera l'anglais.

Afin d⁷assister à l'Assemblée du 20 janvier 1999 à 15.00 heures, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs titres 5 jours francs avant l'Assemblée à une succursale ou bureau de la ING BANK N.V., à la ING BANK (LUXEMBOURG) S.A. ou auprès des sociétés associées à ING GROUP.

I (04642/455/28) Le Conseil d'Administration.

INTER STRATEGIE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 31.209.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 janvier 1999 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 1998;
- 2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 30 septembre 1998;
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs;
- 4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur;
- 5. Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises;
- 6. Nomination de deux nouveaux Administrateurs;
- 7. Divers.

Aucun quorum de présence n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes et représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A., 22-24, boulevard Royal, Luxembourg.

I (04652/755/23) Le Conseil d'Administration.

INTER MULTI INVESTMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 31.217.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 janvier 1999 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 1998;
- 2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 30 septembre 1998;
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs;
- 4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur;
- 5. Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises;
- 6. Nomination d'un nouvel Administrateur;
- 7. Divers.

Aucun quorum de présence n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes et représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A., 22-24, boulevard Royal, Luxembourg.

I (04653/755/23) Le Conseil d'Administration.

INTER THEMA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 50.348.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 janvier 1999 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 1998;
- 2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 30 septembre 1998;
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs;
- 4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur;
- 5. Nomination d'un nouvel Administrateur;
- 6. Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises.
- 7. Divers

Aucun quorum de présence n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes et représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A., 22-24, boulevard Royal, Luxembourg.

I (04654/755/23) Le Conseil d'Administration.

FIDELITY ORIENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1021 Luxembourg, Place de l'Etoile, Kansallis House. R. C. Luxembourg B 19.061.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of FIDELITY ORIENT FUND, Sicav («Company») will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on *January 19*, 1999 at 11.00 a.m. to consider the following agenda:

Agenda:

- 1. To resolve to liquidate the Company.
- 2. To appoint FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. as the Liquidator and to determine the powers to be granted to the Liquidator and the liquidation procedure.
- 3. To fix the date of the second Shareholders' Meeting to hear the Report of the liquidator and to appoint PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as Auditors to the liquidation of the Company.
- 4. To fix date of the third Shareholders' Meeting to hear the Report of the Auditor and to resolve to close the Liquidation of the Company.

In order to deliberate validly on item 1 of the agenda, at least 50 % of the shares issued must be represented at the Meeting, and a decision in favour of the Resolution must be approved by Shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Company with regard to ownership of shares which constitute in the aggregate more than three per cent (3 %) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any Meeting of Shareholders by proxy.

October 5, 1998.

I (04686/584/26)

By order of the Board of Directors.

ARTEMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 8.935.

Par la présente, convocation est donnée aux actionnaires d'ARTEMIS (ci-après la «société») qu'une:

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ET UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

seront tenues le 22 janvier 1999 à 11.30 heures à l'Hôtel Royal, 12, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vue de débattre des ordres du jour suivants:

I. Ordre du jour pour l'Assemblée générale annuelle (résolutions ordinaires):

- 1. Rapports annuels du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'exercice se clôturant le 30 septembre 1998.
- 2. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 30 septembre 1998 et allocation du bénéfice net.
- 3. Décharge donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour les mandats se terminant le 30 septembre 1998.
- 4. Election statutaire des Administrateurs pour une durée de trois ans. Proposition d'élection d'un nouvel Administrateur pour la même durée.
- 5. Election statutaire du Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an.
- 6. Allocation à la réserve distribuable d'un montant de 4.356.509 USD de la réserve non distribuable en vue d'une réduction du capital de la société à un minimum de 7.946.850 USD, représenté par 794.685 actions d'une valeur nominale de 10 USD chacune, à décider par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires tenue à la même date.
- 7. Divers.

II. Ordre du jour pour l'Assemblée générale extraordinaire (résolutions extraordinaires, en présence d'un notaire):

- 1. Réduction de capital par l'annulation jusqu'à un maximum de 158.936 actions en vue de réduire le capital de 9.538.210 USD à un minimum de 7.946.850 USD, représenté par 794.685 actions. L'objectif de cette réduction de capital est d'allouer aux actionnaires le surplus des réserves accumulées qui sont actuellement en excès des fonds de roulement requis pour la société, de sorte que l'actionnaire individuel aura ainsi l'opportunité d'investir ce surplus comme bon lui semble. Modification subséquente de l'article 5 des statuts relatif au capital émis.
- 2. Autorisation à accorder au Conseil d'Administration pour une période maximum de 360 jours à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de racheter un maximum de 158.936 actions qui ont une valeur nominale de 10 USD chacune à un prix de 56,39 USD chacune sous réserve des dispositions du point 3 à suivre
- 3. Approbation du projet de prospectus soumis pour approbation finale à la Commission bancaire et financière en Belgique.
- 4. Désignation de deux membres du Conseil d'Administration qui comparaîtront devant un notaire en vue de certifier le nombre d'actions annulées, le montant final de la réduction du capital, et la modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.
- 5. Modification de l'article 18 des statuts, en vue de permettre à la société d'annuler toute action rachetée par la société en ajoutant après le mot «revendu» les mots «ou annulé» et en ajoutant à la fin de la phrase la mention suivante: «en conformité avec les dispositions légales», le tout en vue d'obtenir la phrase suivante: «les actions ainsi achetées par la société continueront d'exister et pourront être revendues ou annulées à tout moment en conformité avec les dispositions légales».
- 6. Divers.

Droits de vote et conditions de quorum

Une résolution ordinaire sera adoptée si elle est approuvée par une majorité de plus de cinquante pour cent des droits de vote des actionnaires présents ou représentés à une telle assemblée.

Une résolution extraordinaire sera adoptée si approuvée par la majorité des deux tiers des droits de vote des actionnaires présents ou représentés à une telle assemblée. En vue d'être valablement tenue, une telle assemblée requiert sur première convocation qu'au moins cinquante pour cent du capital social émis de la société soient présents ou représentés à ladite assemblée.

Si la première assemblée n'atteint pas ledit quorum, une deuxième assemblée pourra être convoquée, mais par des annonces publiées par deux fois à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. Les résolutions de la seconde assemblée générale extraordinaire valablement convoquée pourront être adoptées sans aucune condition de quorum, mais sous les mêmes conditions de majorité, à savoir celle des deux tiers.

Par application de l'article 21 des statuts de la société, les actionnaires au porteur doivent déposer leurs certificats d'actions cinq jours avant la date de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, 69, route d'Esch, Luxembourg, ou à la BANQUE BRUXELLES LAMBERT, 24, avenue Marnix, Bruxelles, ou tout autre établissement bancaire.

Par application de l'article 21 des statuts de la société, les actionnaires nominatifs doivent confirmer par courrier adressé au siège social de la société leur intention d'assister aux assemblées générales annuelle et extraordinaire de la société cinq jours avant la date desdites assemblées.

Par application de l'article 22 des statuts de la société, tout actionnaire souhaitant désigner un représentant est requis de déposer un formulaire de procuration au siège social de la société 5 jours avant la date des assemblées générales annuelle et extraordinaire de la société.

1 (04688/006/68)

Le Conseil d'Administration d'ARTEMIS.

NOVALIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 19.763.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 janvier 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1998
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

II (04490/795/15)

Le Conseil d'Administration.

PHILADELPHIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 30.779.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on January 11, 1999, at 10.00 am at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at April 30, 1998
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Miscellaneous

II (04491/795/15) The Board of Directors.

SULFONE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 45.276.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 janvier 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1998
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

II (04492/795/16)

Le Conseil d'Administration.

TOPO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 28.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 janvier 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1998
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

II (04493/795/15) Le Conseil d'Administration.

LYNES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 18.584.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 janvier 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1998
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers

II (04494/795/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROPRESSING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 49.315.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 janvier 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 1998, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administratuers et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 1998.
- 4. Divers.

II (04586/005/16)

Le Conseil d'Administration.

AD, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 10A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 61.833.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of AD, SICAV will be held at the registered office, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, on Wednesday 13th January, 1998 at 2.30 p.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

- 1. Management Report of the Directors for the year ended 30th September, 1998;
- 2. Report of the Statutory Auditor for the year ended 30th September, 1998;
- 3. Approval of the Annual Accounts for the year ended 30th September, 1998 and appropriation of the earnings;
- 4. Discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates;
- 5. Election of the Directors for a term of 3 years;
- 6. Election of the Statutory Auditor for a term of one year;
- 7. Miscellaneous.

The present notice and a form of proxy have been sent to all registered shareholders on record at December 31, 1998.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares before January 8, 1999 at the Registered Office of the Company where proxy forms are available.

The registered shareholders have to inform by mail (letter or proxy form) the Board of Directors of their intention to assist at the meeting before January 8, 1999.

By order of the Board of Directors R. Moreschi Secretary General

II (04644/755/27)

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg